

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 18 juin 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (197)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 18 juin 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26683>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[18 juin 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin informe Oudin-Leclère qu'il a obtenu les déclarations des personnes citées dans le rapport d'expertise ; il lui rappelle que les pièces de son procès sont restées à Paris à cause de la révolution, qu'il a demandé vainement qu'on lui renvoie et qu'il ne pourra se rendre à Paris qu'au début de juillet pour rentrer le 14 de ce mois.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Événements cités[Révolution française de 1848 \(22-25 février 1848, Paris\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1864

Jan

14

197

Monsieur Gruselle

si le dñe Gruselle refuse de payer il ne
peut se refuser a négocier dans le cas ou il
voudrait a prétendre que le compte que je lui
présente n'est pas fait et qu'il donc l'obliger a
terminer.

je lui ai le 6 aout la révue de la V^e voie
de fr 102.50 et le montant de celle d'Amboise
149. ensemble

fr 91.50

ag

qu'il présente le 1^{er} a la révue quelle
ait a faire pour la fin de ce mois
la somme de fr 106.64 montant de l'effet
a indus - je me herais pour payer avec
bien plaisir

Personne

Monsieur Vilara Guissac

14

comme vous me le demandez par votre
lettre je vous retourne aussie qd' le
rempart que m'avait adressé M^{me} Lablach^e
qui me sans retard me mette en bonne égale
a son égard et faites tous vos efforts pour
me débarrasser des frais il seroit bien facteur pour
M^{me} Lablach^e si je pouvoit me servir pour une
telle affaire

je serai bien honoré de ce salut

Vervins

Monsieur (Owin)

14

je vous ai écrit dans le temps que j'avais
oublié toutes les informations que j'avais demandées
aux personnes utiles sur le rapport des experts que vous saviez
que la réputation a été faite que toutes mes pièces
sont restées à Paris je les ai demandées plusieurs
fois et je n'ai pu rien obtenir je ne pourrai
aller à paris que dans les premiers jours de juillet
je serai de retour pour le 1^{er}. si je me puis empêcher
dans ce délai quitter me faire assurer